

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Arrêté du 28 juillet 2016 portant déclassement d'une parcelle relevant du domaine public fluvial de la Nive – commune Ustaritz (département des Pyrénées-Atlantiques)

NOR : DEVL1620921A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 ;

Vu la demande de la commune d'Ustaritz en date du 13 juillet 2016 ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques en date du 19 juillet 2016 ;

Vu le rapport du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques en date du 19 juillet 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Est déclarée inutile aux besoins de la gestion du domaine public fluvial et déclassée la parcelle cadastrée ZI 139 sur la commune d'Ustaritz (département des Pyrénées-Atlantiques) pour une superficie totale de 70 m².

Article 2

La parcelle mentionnée à l'article 1^{er} fait l'objet d'une remise aux services de France Domaine des Pyrénées-Atlantiques.

Article 3

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 28 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de l'eau
et de la biodiversité :

L'adjointe au directeur de l'eau et de la biodiversité,
V. DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ